

RÈGLEMENT (CEE) N° 2495/75 DE LA COMMISSION**du 30 septembre 1975****fixant le montant de l'aide dans le secteur des graines oléagineuses**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique
européenne,

vu le règlement n° 136/66/CEE du Conseil, du 22
septembre 1966, portant établissement d'une organisa-
tion commune des marchés dans le secteur des
matières grasses⁽¹⁾, modifié en dernier lieu par le
règlement (CEE) n° 1707/73⁽²⁾, et notamment son
article 27 paragraphe 4,

considérant que le montant de l'aide visée à l'article
27 du règlement n° 136/66/CEE a été fixé par le règle-
ment (CEE) n° 1662/75⁽³⁾, modifié en dernier lieu par
le règlement (CEE) n° 2406/75⁽⁴⁾;

considérant que l'application des règles et modalités
rappelées dans le règlement (CEE) n° 1662/75 aux

données dont la Commission dispose actuellement
conduit à modifier le montant de l'aide, actuellement
en vigueur, comme il est indiqué à l'annexe du
présent règlement,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

Le montant de l'aide visée à l'article 27 du règlement
n° 136/66/CEE est fixé au tableau annexé au présent
règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} octobre
1975.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable
dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 30 septembre 1975.

Par la Commission

P. J. LARDINOIS

Membre de la Commission

⁽¹⁾ JO n° 172 du 30. 9. 1966, p. 3025/66.

⁽²⁾ JO n° L 175 du 29. 6. 1973, p. 5.

⁽³⁾ JO n° L 168 du 1. 7. 1975, p. 33.

⁽⁴⁾ JO n° L 246 du 20. 9. 1975, p. 42.

*ANNEXE***du règlement de la Commission, du 30 septembre 1975, fixant les montants de l'aide pour les graines oléagineuses**

Montants de l'aide applicables à partir du 1^{er} octobre 1975 pour les graines de colza et de navette (ex 12.01 du tarif douanier commun) et de tournesol (ex 12.01 du tarif douanier commun) (UC/100 kg)

	Graines de colza et navette	Tournesol
Montants de l'aide	3,253	0,138
Montants de l'aide en cas de fixation à l'avance :		
— pour le mois d'octobre 1975	3,253	0,138
— pour le mois de novembre 1975	3,553	0,556
— pour le mois de décembre 1975	3,772	0,906
— pour le mois de janvier 1976	4,072	1,183
— pour le mois de février 1976	4,535	—
— pour le mois de mars 1976	4,916	—
